



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 22 00016 M01

Date de dépôt : 15/12/2022

Demandeur : **Monsieur Olivier GIRODENGO et
Madame Elise GAUGUET**

Pour : **Déplacement des ouvertures**

Adresse terrain : **Rue des Bleuets Lot A
à Pommeuse (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2022/001
accordant la modification d'un permis en cours de validité
au nom de la commune de Pommeuse

Le maire,

VU la demande de modification d'un permis en cours de validité présentée le 15/12/2022 Monsieur Olivier GIRODENGO et Madame Elise GAUGUET demeurant 4 Allée du Grand Breuil, à TORCY (77200) ;

VU la date d'affichage en mairie en date du 15/12/2022 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- pour le déplacement des ouvertures ;
- sur un terrain situé rue des Bleuets, lot A à Pommeuse (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU le permis de construire d'origine n° 077 371 22 00016 accordé le 13/10/2022 pour la construction d'une maison individuelle ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire MODIFICATIF est ACCORDE.

Article 2

Les prescriptions contenues dans le permis de construire initial sont maintenues.

NOTA : Le point de départ du délai de validité du permis de construire est la date du permis initial.

Fait à **Pommeuse**, le 05 Janvier 2022

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.